

**MASTER LOCK \$5,000 SECURE YOUR FUTURE SWEEPSTAKES  
OFFICIAL RULES**

1. **NO PURCHASE OR PAYMENT NECESSARY TO ENTER OR WIN. A PURCHASE OR PAYMENT WILL NOT INCREASE YOUR CHANCES OF WINNING.**
2. Sweepstakes Period: The “Master Lock \$5,000 Secure Your Future Sweepstakes” (“Sweepstakes”), sponsored by Master Lock Company LLC (“Sponsor”), begins on July 15, 2009 at 12:00:01 a.m. CDT and ends on October 15, 2009 at 11:59:59 p.m. CDT (“Sweepstakes Period”). Sponsor’s computer is the official timekeeping device of the Sweepstakes.
3. Eligibility: Entry into the Sweepstakes is open to permanent lawful residents of the 50 United States and the District of Columbia (“D.C.”) and Canada, including Quebec, who are 13 years or older at time of entry. Employees, officers and directors of Sponsor, its parent company, affiliates, subsidiaries and divisions, the agents and advertising and promotion agencies of each of the foregoing, and members of the immediate families (defined for these purposes as including parents, spouse, siblings, children, grandparents, and each of their respective spouses) or households (whether related or not) of any of the above, are NOT eligible to enter or win. By entering the Sweepstakes, entrants agree to be bound by these Official Rules and the decisions of the Sponsor, which are final, and agree to waive all rights and remedies at law or in equity for any claim they may have relating to this Sweepstakes. The Sweepstakes is subject to all applicable laws and regulations of the United States and Canada, and is void outside of the 50 United States and D.C., Canada and where prohibited by law.

Quebec residents: Any litigation respecting the conduct or organization of this Sweepstakes in Quebec may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement.

4. How to Enter: The Master Lock Secret Vault application (the “Application”) may be acquired from the Master Lock Secret Vault Facebook page (located at [http://www.masterlock.com/secretvault\\_rules](http://www.masterlock.com/secretvault_rules)), by clicking on the “install application” button. Entrants must click on the link/tab to enter the Sweepstakes, where they will be required to submit the requested identification information (including, without limitation, name, address, email, and date of birth). Entrants must then follow the instructions provided to install the Application on their Facebook profile. Entry will not be complete until the Application has been successfully installed by the entrant. Once this entry process has been completed, entrant will receive a confirmation email from Sponsor at the email address provided during the Application installation. Sponsor shall have no liability for any entry confirmation that is lost, intercepted or not received by the potential entrant for any reason. All entries must be received by the end of the Sweepstakes Period. Limit of one (1) entry per person. If more than one (1) entry is received per person, all such entries submitted will be disqualified. Entry must be made by an individual entrant; use of script, macro, or other automated systems to participate is prohibited and will result in disqualification. In the event of a dispute as to any registration, the authorized account holder will be

deemed to be the participant. The "authorized account holder" is the natural person assigned a Facebook account. The potential winner may be required to show proof of being the authorized account holder. Incomplete, unreadable, or unintelligible entries will be disqualified. If entrant is considered a minor in his/her state or province of residence, entrant will receive permission from his/her parent/legal guardian. Entrants must provide all information requested to be eligible to win. Odds of winning depend on the number of eligible entries received.

5. Winner Determination and Notification: The Grand Prize Winner will be randomly selected from all eligible entries received during the Sweepstakes Period. The random drawing will be conducted by Sponsor using randomization methods selected in its sole discretion, to occur on October 22, 2009 at 4:00 p.m. (CT) at the Sponsor's offices (Master Lock Company LLC, 137 W. Forest Hill Avenue, Oak Creek, WI 53154). Entrants agree that Sponsor has the sole right to decide all matters and disputes arising from this Sweepstakes and that all decisions of Sponsor are final and binding. Within approximately seven (7) days of the random drawing, the potential winner will be notified via email, phone or mail, using contact information provided at the time of entry. Sponsor shall have no liability for any winner notification that is lost, intercepted or not received by the potential winner for any reason. If selected entrant is from Canada, he or she must first correctly answer, unaided, a time-limited mathematical skill-testing question posed by mail or telephone at a mutually convenient time before being declared a winner.
6. Prize: One (1) Grand Prize Winner: One (1) Grand Prize winner will receive five thousand dollars (US \$5,000). (Total ARV \$5,000.00 USD) Prizes are non-transferable, and no prize substitutions are allowed except by Sponsor in its sole discretion, or as otherwise provided herein. Federal, state and local taxes, if any, are the sole responsibility of the winner, who if a resident of the United States will receive an IRS Form 1099 reflecting the final actual value of the prize. If the winner is a Canadian resident, the cash prize will be awarded in US Dollars, less any applicable US income tax (30%), which the Sponsor will remit to the US IRS in compliance with US tax law. The Grand Prize will be awarded according to these Official Rules and distributed no later than December 31, 2009 provided it is claimed in accordance with these Official Rules.
7. Winner (parent/legal guardian if winner is a minor in his/her state or province) must provide positive identification specified by Sponsor to claim/participate in a prize and will be required to sign and return an Affidavit of Eligibility and Liability/Publicity Release without additional compensation (where permitted by law) within five (5) days of notification or the prize will be forfeited and awarded to an alternate winner, time permitting. If winner is deemed a minor in his/her state or province of residence, prize will be awarded in the name of a parent or legal guardian. If prize notification is returned as undeliverable, prize will be forfeited and awarded to an alternate winner, time permitting. Except where prohibited, acceptance of a prize constitutes winner's agreement to hold harmless Sponsor, its parent, affiliate and subsidiary companies, advertising and promotion agencies, and the officers, directors, employees and agents of each of them (individually and collectively for the purposes of this Paragraph 7, "Sweepstakes Parties") from and against any injuries, losses or damages arising in any way from or in connection with their participation in this promotion, the acceptance, possession or use of the prize, Sweepstakes Parties' reliance upon their compliance with these rules, or their participation in prize-related

activities, and further constitutes winner's agreement that the Sweepstakes Parties may use his/her name, voice, likeness and/or biographical data for advertising and promotional purposes in any and all media worldwide without limitation or additional compensation. Winner may be posted on the winners' page of Sponsor's web site and the Master Lock Secret Vault Facebook page and may be announced by news release. Winning is contingent upon fulfilling all requirements of these Official Rules, including verification of entrant's eligibility.

8. Sponsor is not responsible for: (i) electronic, wireless or digital transmissions or any entries that are lost, late, damaged, stolen, garbled, destroyed, misdirected, illegible or incomplete; (ii) any problems or technical malfunctions, errors omissions, interruptions, deletions, defects, delays in operation or transmission, communication failures, destruction or unauthorized access to, or alteration of, entries; (iii) failed or unavailable hardware, network, software, or telephone transmissions damage to an entrant's or any person's computer and/or its/their contents, or causes beyond the Sponsor's reasonable control that jeopardize the administration, security, fairness, integrity or proper conduct of this Sweepstakes; (iv) any entries submitted in a manner that is not expressly allowed under these rules; (v) incorrect or inaccurate entry information whether caused by entrants or by any of the equipment or programming associated with or utilized in the Sweepstakes; (vi) any typographical or other error in the printing or advertising of the offer, administration or execution of the Sweepstakes, or in the announcement of prize(s)/prize winner(s); or (vii) malfunctions or interference resulting from illicit, malicious or injurious code (including but not limited to viruses, worms and denial of service attacks). If for any reason the Sweepstakes cannot be executed as planned, including but not limited to transmission failure, infection by computer virus, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failures, or any other causes beyond the control of Sponsor that corrupt or affect the security, administration, fairness, integrity or proper conduct of the Sweepstakes, or if the Sweepstakes is compromised or becomes technically corrupted in any way, electronically or otherwise, Sponsor reserves the right, in its sole discretion and with the consent of the Régie des alcools, des courses et des jeux in Quebec, to cancel, modify or terminate the Sweepstakes and reserves the right, but shall not be obligated, to select the winner from among all eligible non-suspect entries received prior to the time such action was taken. Sponsor reserves the right, at its sole discretion, to disqualify and prosecute any individual who tampers with or attempts to tamper with the entry process or enters using any automatic programmed entry duplication method.

**CAUTION: ANY ATTEMPT BY ANY PERSON TO DELIBERATELY DAMAGE ANY WEB SITE OR OTHERWISE CORRUPT THE SWEEPSTAKES OR TO UNDERMINE THE LEGITIMATE OPERATION OF THE SWEEPSTAKES MAY BE A VIOLATION OF CRIMINAL AND CIVIL LAWS. SHOULD SUCH AN ATTEMPT BE MADE, SPONSOR RESERVES THE RIGHT TO DISQUALIFY, PROSECUTE AND SEEK DAMAGES FROM ANY SUCH PERSON TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED BY LAW.**

9. For the name of the Grand Prize winner, send a self-addressed stamped business-size envelope after November 15, 2009 and no later than December 31, 2009 to: Master Lock \$5,000 Secure Your Future Sweepstakes, Master Lock Company LLC, 137 W. Forest Hill Avenue, Oak Creek, WI 53154.

10. Sponsor: Master Lock Company LLC, 137 W. Forest Hill Avenue, Oak Creek, WI 53154.

**Legal Notice.** **Privacy Policy.** Please see Master Lock's legal notice and privacy policy for more information.

© Master Lock Company LLC. All rights reserved.

## CONCOURS 5 000 \$ POUR ASSURER VOTRE AVENIR DE MASTER LOCK RÈGLEMENTS OFFICIELS

- 1. AUCUN ACHAT NI AUCUN PAIEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT OU UN PAIEMENT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.**
2. Durée du concours : Le « concours 5 000 \$ pour assurer votre avenir de Master Lock » (ci-après le « concours »), commandité par Master Lock Company LLC (ci-après le « commanditaire »), débute le 15 juillet 2009 à 0 h 0 m 01 s HAC et se termine le 15 octobre 2009 à 23 h 59 m 59 s HAC (ci-après la « durée du concours »). L'ordinateur du commanditaire tient lieu de dispositif de chronométrage officiel pour le concours.
3. Admissibilité : Ce concours s'adresse aux résidents permanents autorisés des 50 États des États-Unis et du district de Columbia (ci-après « D.C. ») ainsi que du Canada, y compris le Québec, qui sont âgés de 13 ans ou plus au moment de leur inscription au concours. Les employés, les membres de la direction et les administrateurs du commanditaire, de sa société mère, de ses sociétés affiliées, de ses filiales et de ses divisions, de même que les agents, les agences de publicité et les agences de promotion de ces entités, ainsi que les membres de la famille immédiate des personnes précitées (définis pour les fins des présentes comme étant les parents, le conjoint ou la conjointe, les frères, les sœurs, les enfants, les grands-parents, ainsi que tous les conjoints respectifs) ou les personnes vivant sous le même toit que les personnes précitées (qu'elles aient ou non un lien de parenté avec les personnes précitées) NE PEUVENT PAS participer au concours ni remporter un prix du concours. En participant au concours, les participants acceptent de se conformer aux présents règlements officiels et aux décisions du commanditaire, qui sont finales, et consentent à renoncer aux droits et actions en justice en Common Law ou en Equity quant aux réclamations qu'ils pourraient déposer relativement à ce concours. Le concours est régi par toutes les lois et tous les règlements applicables des États-Unis et du Canada, et est non valide à l'extérieur des 50 États des États-Unis, de D.C., du Canada et où la loi l'interdit.

Résidents du Québec : Tout différend relatif à la conduite ou à l'organisation de ce concours au Québec peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Tout différend relatif à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d'aider les parties à conclure une entente.

4. Comment participer : L'application Coffre secret de Master Lock (ci-après l'« application ») peut être obtenue à partir de la page Coffre secret de Master Lock de Facebook ([http://www.masterlock.com/secretvault\\_rules](http://www.masterlock.com/secretvault_rules)), en cliquant sur le bouton « installer l'application ». Les participants doivent cliquer sur le lien/l'onglet pour s'inscrire au concours, puis ils devront fournir les renseignements demandés (y compris, entre autres, leur nom, adresse, courriel et date de naissance). Les participants doivent ensuite suivre les instructions fournies pour installer l'application dans leur profil Facebook. L'inscription sera considérée comme valide seulement lorsque l'application aura été installée avec succès par le participant. Une fois le processus d'inscription terminé, le participant recevra un courriel de confirmation de la part du commanditaire à l'adresse de courriel fournie au cours de l'installation de

l'application. Le commanditaire ne peut être tenu responsable si des confirmations d'inscription sont perdues, interceptées ou non reçues par le participant potentiel pour quelque raison que ce soit. Toutes les inscriptions doivent être reçues avant la fin de la durée du concours. Limite d'une (1) inscription par personne. Si une personne soumet plus d'une (1) inscription, toutes les inscriptions soumises seront annulées. L'inscription doit être effectuée par un participant individuel; l'utilisation d'un script, d'une macro ou de systèmes automatisés pour enregistrer une inscription est interdite et annulera la participation. Dans l'éventualité d'un litige relatif à une inscription, le détenteur de compte autorisé sera considéré comme étant le participant. Le « détenteur de compte autorisé » est la personne physique qui détient le compte Facebook. Le gagnant potentiel pourrait devoir prouver qu'il est le détenteur de compte autorisé. Les inscriptions incomplètes, illisibles ou inintelligibles seront annulées. Si un participant est considéré comme mineur dans l'État ou la province où il réside, le participant devra recevoir une permission de son parent ou de son tuteur légal. Les participants doivent fournir tous les renseignements demandés pour être admissibles et gagner. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues.

5. Détermination du gagnant et notification au gagnant : Le gagnant du grand prix sera choisi au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles reçues pendant la durée du concours. Le commanditaire effectuera un tirage au sort au moyen de méthodes de sélection aléatoire choisies à sa seule discrétion. Ce tirage aura lieu le *22 octobre 2009* à 16 h (HAC) dans les bureaux du commanditaire (Master Lock Company LLC, 137 W. Forest Hill Avenue, Oak Creek, WI 53154, É.-U.). Les participants conviennent que le commanditaire a un droit exclusif de décision quant aux questions et aux litiges relatifs à ce concours, et que toutes les décisions du commanditaire sont finales et ont force exécutoire. Environ sept (7) jours au plus tard après le tirage au sort, le gagnant potentiel sera avisé par courriel, par téléphone ou par courrier postal au moyen des coordonnées fournies lors de son inscription. Le commanditaire ne peut être tenu responsable si la notification au gagnant est perdue, interceptée ou non reçue par le gagnant potentiel pour quelque raison que ce soit. Si le participant sélectionné réside au Canada, il devra d'abord répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'arithmétique qui lui sera soumise par courriel postal ou par téléphone à un moment convenu d'avance avant d'être désigné comme gagnant.
6. Prix : Un (1) grand Prix : Un (1) gagnant se méritera le grand prix de cinq mille dollars (5 000 \$ US) (valeur au détail totale approximative : 5 000 USD). Les prix ne sont pas transférables, et aucune substitution de prix n'est permise sauf à la seule discrétion du commanditaire, ou sauf disposition contraire aux présentes. Le gagnant est entièrement responsable d'acquitter les taxes fédérales, provinciales, locales ou de l'État, s'il y a lieu. Si le gagnant est un résident des États-Unis, il recevra un formulaire 1099 de l'IRS où sera indiquée la valeur finale réelle du prix. Si le gagnant est un résident du Canada, le prix en argent sera remis en dollars US; s'il y a lieu, le commanditaire déduira du montant l'impôt sur le revenu des É.-U. (30 %) et le remettra à l'IRS des É.-U. conformément aux lois fiscales des É.-U. Le grand prix sera accordé conformément aux présents règlements officiels et remis au plus tard le 31 décembre 2009, pourvu qu'il soit réclamé par le gagnant conformément aux présents règlements officiels.

7. Le gagnant (ou son parent ou tuteur légal si le gagnant est considéré comme mineur dans la province ou l'État où il réside) doit fournir une preuve d'identité formelle comme demandé par le commanditaire afin de réclamer un prix/participer au concours. Il devra signer et retourner une déclaration sous serment d'admissibilité, de décharge de responsabilité et de renonciation aux fins de publicité sans rémunération additionnelle (si la loi le permet) dans les cinq (5) jours après la réception de la notification; sinon, la remise du prix sera annulée et le prix sera accordé à un autre gagnant, s'il reste suffisamment de temps. Si un participant est considéré comme mineur dans l'État ou la province où il réside, le prix sera remis à l'un de ses parents ou à son tuteur légal. Si la notification de prix est retournée parce qu'elle n'a pas pu être livrée, la remise du prix sera annulée et le prix sera accordé à un autre gagnant, s'il reste suffisamment de temps. Sauf où la loi l'interdit, le gagnant consent, en acceptant le prix, à dégager le commanditaire, sa société mère, ses sociétés affiliées, ses filiales, ses agences de publicité et ses agences de promotion ainsi que les membres de la direction, les administrateurs, les employés et les agents de ces entités (désignés individuellement et collectivement aux fins de ce paragraphe 7 comme « parties du concours ») de toute responsabilité quant aux préjudices, aux pertes ou aux dommages qui, de quelque façon que ce soit, découlent de ou sont liés à sa participation à cette promotion, l'acceptation, la possession ou l'utilisation du prix, la confiance qu'ont les parties du concours qu'il se conformera aux présents règlements ou sa participation à des activités liées au prix. De plus, en acceptant le prix, le gagnant accepte également que les parties du concours utilisent son nom, sa voix, son portrait et/ou ses renseignements biographiques à des fins publicitaires et promotionnelles dans tout média à l'échelle planétaire, sans limite ni rémunération additionnelle. Le nom du gagnant peut être affiché dans la page des gagnants sur le site Web du commanditaire et sur la page Coffre secret de Master Lock dans Facebook. Il peut aussi être diffusé par communiqué de presse. Pour gagner, un participant doit satisfaire à toutes les conditions des présents règlements officiels, y compris la vérification de l'admissibilité du participant.
8. Le commanditaire n'est pas responsable : (i) des transmissions électroniques, sans fil ou numériques ou inscriptions qui sont perdues, en retard, endommagées, volées, inintelligibles, détruites, envoyées à la mauvaise adresse, illisibles ou incomplètes; (ii) des problèmes ou des défaillances techniques, des erreurs, des omissions, des interruptions, des suppressions, des défauts, des retards de fonctionnement ou de transmission, des échecs de communication, de la destruction ou de la modification des inscriptions, ou de l'accès non autorisé aux inscriptions; (iii) de la défektivité ou de la non-disponibilité du matériel informatique, du réseau, des logiciels ou des transmissions téléphoniques, des dommages causés à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne ou au contenu dudit ordinateur, ou des causes qui, raisonnablement, échappent à la volonté du commanditaire et qui mettent en péril l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de ce concours; (iv) des inscriptions soumises d'une manière non explicitement permise selon les présents règlements; (v) des renseignements d'inscription incorrects ou inexacts, que ce soit par la faute du participant ou en raison du matériel ou de la programmation lié au concours ou utilisé pour le concours;

(vi) des erreurs typographiques ou autres erreurs apparaissant dans les documents ou la publicité liés à l'offre, à l'administration ou à l'application du concours, ou dans les annonces du ou des gagnants qui se sont mérité un prix;

ou (vii) du fonctionnement défectueux ou de l'interférence causé par un logiciel illicite, malveillant ou préjudiciable (y compris, entre autres, les virus, les vers et les attaques par déni de service). Si le concours ne peut être conduit comme prévu pour quelque raison que ce soit, y compris, entre autres, les échecs de transmission, les infections causées par un virus informatique, un bogue, le traficage, une intervention non autorisée, la fraude, les défauts techniques ou toute autre cause indépendante de la volonté du commanditaire qui porte atteinte ou nuit à la sécurité, à l'administration, à l'équité, à l'intégrité ou à la bonne conduite du concours, ou si le concours est compromis ou est altéré au plan technique de quelque façon que ce soit, électroniquement ou autrement, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion et avec le consentement de la Régie des alcools, des courses et des jeux au Québec, d'annuler le concours, de le modifier ou d'y mettre fin, et se réserve le droit, sans y être obligé, de sélectionner le gagnant parmi toutes les inscriptions admissibles et non suspectes reçues avant le moment où est survenue ladite action. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler l'inscription d'une personne et de la poursuivre si elle trafique ou tente de trafiquer le processus d'inscription ou s'inscrit au moyen d'une méthode logicielle de duplication automatique des inscriptions.

**AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE VISANT À ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB, À PORTER ATTEINTE AU CONCOURS OU À NUIRE À L'EXÉCUTION LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DU DROIT PÉNAL ET DU DROIT CIVIL. LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER L'INSCRIPTION D'UNE PERSONNE QUI EFFECTUE UNE TELLE TENTATIVE, DE LA POURSUIVRE ET DE LUI RÉCLAMER DES DOMMAGES DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI.**

9. Pour obtenir le nom du gagnant du grand prix, envoyez une enveloppe timbrée de format commercial portant votre adresse après le 15 novembre 2009 et au plus tard le 31 décembre 2009 à : Master Lock \$5,000 Secure Your Future Sweepstakes, Master Lock Company LLC, 137 W. Forest Hill Avenue, Oak Creek, WI 53154, É.-U.
10. Commanditaire : Master Lock Company LLC, 137 W. Forest Hill Avenue, Oak Creek, WI 53154, É.-U..

**Avis légal. Politique de confidentialité.** Veuillez consulter l'avis légal et la politique de confidentialité de Master Lock pour de plus amples renseignements.

© Master Lock Company LLC. Tous droits réservés.